BACCALAUREAT « SECTIONS EUROPEENNES ET LANGUES ORIENTALES »
EPREUVE ORALE DE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE

Texte de référence : Bulletin Officiel n° 42 du 13 novembre 2003.

- Le jury est constitué d'un professeur de Langue vivante et d'un professeur de la Discipline Non Linguistique exerçant en section européenne. Ces professeurs ne peuvent examiner leurs élèves de l'année en cours.
- Le temps de préparation est de 20 minutes, le temps de passage est de 20 minutes.
- L'épreuve orale se déroule en deux parties de même durée (10 minutes) et d'importance égale dans l'attribution de la note (10 points chacune).

1. Présentation générale et structure de l'épreuve commune à toutes les DNL :

La PREMIERE PARTIE prend appui sur un **document ou autre support d'activité** proposé par le jury et se rapportant à la DNL. Le candidat doit en faire un compte rendu de manière précise et nuancée, en dégager les idées maitresses ou répondre à la problématique posée. Cette première partie dure **10 minutes**.

- Les documents doivent être inconnus des élèves.
- Les textes n'excèdent pas une quinzaine de lignes au total.
- Toute spécialisation excessive susceptible de mettre les candidats en difficulté doit être évitée.

La DEUXIEME PARTIE consiste en un **entretien libre** entre le candidat et le jury. Il porte sur les travaux et activités effectués dans l'année dans le cadre de la DNL et sur l'ouverture européenne de la section. Cette deuxième partie dure **10 minutes**.

- La liste des questions étudiées dans la DNL est fournie par le candidat à titre d'information.
- La **constitution d'un dossier n'est pas obligatoire :** si l'élève a travaillé sur un dossier au cours de l'année, il peut y faire allusion dans la seconde partie, mais il n'est pas tenu de l'apporter.

2. Evaluation de la prestation du candidat sur les différentes parties de l'épreuve :

Elle se fonde sur la grille d'évaluation académique fournie aux jurys en début d'épreuve.

PREMIERE PARTIE : Expression orale en continu.
Le candidat s'exprime en continu en s'appuyant sur le corpus documentaire qui lui a été proposé. Il expose sa présentation en réponse à la question posée. Les membres du jury n'interviennent qu'à titre très exceptionnel de relance ou de demande complémentaire sur le sujet développé par le candidat.
Sont évaluées :

- la clarté de l'exposé et l'intelligibilité du contenu exprimé par l'élève ;
- l'aptitude à analyser et à argumenter ;
- la qualité de l'information et la culture du candidat dans le domaine considéré ;
- la richesse et la précision de l'expression et la correction grammaticale de la langue parlée.

SECONDE PARTIE : Expression orale en interaction.
Le candidat réagit spontanément aux sollicitations du jury et à des questions non préparées mais relatives à un domaine connu. Il s'agit d'un entretien libre. Les dossiers ou production liés aux projets ne sont pas joints à la liste : ils ne font pas l'objet d'une évaluation mais représentent un point d'appui facilitant l'échange avec le jury.
Sont évaluées ses capacités à :

- participer à un échange de manière active ;
- donner un avis, une information ;
- formuler une appréciation.

L'évaluation est conduite conjointement tout en considérant la part qui revient au professeur de la Discipline Non Linguistique et celle qui revient au professeur de Langue vivante.

3. Consignes concernant le déroulement de l'épreuve :

- Lorsque les candidats se présentent à l'épreuve, il convient de veiller à ce qu'ils soient en mesure de fournir un document, signé par les enseignants et visé par le chef d'établissement, faisant état de la liste des thèmes traités dans l'année et des travaux plus personnels réalisés dans le cadre de la section. Cette fiche explicite également les conditions de l'enseignement de la DNL (cf. fiche du candidat en annexe).
  Elle légitime le choix du thème proposé pour la partie 1 de l'épreuve et le point de départ de l'échange de la partie 2.
- Deux sujets doivent être tirés au sort par le candidat qui en choisit un et un seul.
- Les examinateurs vérifient la conformité du sujet tiré avec la liste des thèmes traités dans l'année que lui remet le candidat (fiche candidat). Ils tiennent compte dans l'évaluation du candidat, du volume horaire alloué à la DNL et au renforcement de la langue, des conditions d'enseignement, du type de LV (LV1 ou LV2).
- Les examinateurs veillent à respecter le temps imparti aux deux parties de l'interrogation : 10 mn et 10 mn.
- Lors de la première partie, ils laissent aux élèves le temps de terminer leur prise de parole en continu sans les interrompre et n'interviennent qu'en cas de blocage avéré. Ils interrompent la présentation du candidat si celle-ci dépasse les dix minutes imparties. Au terme des dix premières minutes, ils informent le candidat du passage à la deuxième partie de l'épreuve.
- Les examinateurs restent dans une attitude neutre et bienveillante et évitent toutes remarques portées sur le travail effectué pendant l'année.
- Les examinateurs doivent veiller à récupérer les sujets auprès des candidats à la fin de l'épreuve et les laisser au chef de centre après les épreuves.

4. Recommandations spécifiques à la physique-chimie :

La liste des thèmes traités du programme limitatif arrêté pour l'année scolaire 2018-2019 est indiquée dans la fiche candidat.
La liste des travaux pour la deuxième partie de l'épreuve est indicative : les supports n'ont pas vocation à être fournis ou évalués, ils servent d'ancrage à l'entretien pour évaluer la culture scientifique du candidat et son ouverture européenne.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

EPREUVE ORALE DES SECTIONS EUROPEENNES

Etablissement, ville:

Série : S

Nom et prénom du candidat :

Langue étrangère : **LV1 ou LV2**

Nombre d'heures hebdomadaires enseignées dans la section euro (DNL et complément en langue LV1 ou LV2) :

-	en seconde :	**h**	discipline DNL :	langue :	**h**
-	en première :	**h**	discipline DNL:	langue :	**h**
-	en terminale :	**h**	discipline DNL:	langue :	**h**

Effectif et composition du groupe-classe en terminale *(et toutes autres informations à communiquer au jury)* **:**

Première partie de l'épreuve

Liste des thèmes traités au cours de l'année de terminale dans la discipline non linguistique
(cocher les thèmes avec sous thèmes traités durant l'année de terminale et développer éventuellement)

THEMES
☐ **Ondes et particules -** rayonnements dans l'Univers :
☐ **Ondes et particules -** les ondes dans la matière :
☐ **Ondes et particules -** caractéristiques et propriétés des ondes :
☐ **Temps, mouvement et évolution -** cinématique et dynamique :
☐ **Temps, mouvement et évolution -** cinétique et catalyse :
☐ **Structure et transformation de la matière -** représentation spatiale des molécules :
☐ **Structure et transformation de la matière -** transformation en chimie organique :
☐ **Structure et transformation de la matière -** réaction chimique par échange de proton :
☐ **Economiser des ressources et respecter l'environnement -** enjeux énergétiques :
☐ **Economiser des ressources et respecter l'environnement -** apport de la chimie au respect de l'environnement :
☐ **Synthétiser des molécules, fabriquer de nouveaux matériaux -** stratégie de la synthèse organique :
☐ **Synthétiser des molécules, fabriquer de nouveaux matériaux -** nouveaux matériaux :

Deuxième partie de l'épreuve

L'entretien porte, d'une part, sur les travaux effectués dans la discipline non linguistique et dans le cadre de la section européenne, et, d'autre part, sur les activités culturelles et d'ouverture internationale (partenariat, échanges, voyages, journaux, visites, débats, conférences, participations à des manifestations cinématographiques ou théâtrales corrélées au champ linguistique de la section, etc….) listées ci-dessous. L'entretien peut également porter sur un travail personnel réalisé par l'élève, ou sur des expériences personnelles ayant trait au domaine de civilisation de la section.

Liste des travaux et activités réalisés dans le cadre de la section au lycée :

Expériences personnelles permettant d'apprécier l'ouverture européenne du candidat (facultatif) :

Nom et signature du professeur de DNL	Nom et signature du professeur de langue	Signature du candidat	Cachet de l'établissement.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

EPREUVE ORALE DES SECTIONS EUROPEENNES

Etablissement, ville:

Série : STI2D / STD2A / L – ES *(rayer la mention inutile)*

Nom et prénom du candidat :

Langue étrangère : **LV1 ou LV2**

Nombre d'heures hebdomadaires enseignées dans la section euro (DNL et complément en langue LV1 ou LV2) :

-	en seconde :	**h**	discipline DNL :	langue :	**h**
-	en première :	**h**	discipline DNL:	langue :	**h**
-	en terminale :	**h**	discipline DNL:	langue :	**h**

Effectif et composition du groupe-classe en terminale *(et toutes autres informations à communiquer au jury)* **:**

Première partie de l'épreuve

Liste des thèmes traités au cours de l'année de terminale dans la discipline non linguistique
(cocher les thèmes traités durant l'année de terminale et développer éventuellement)

	THEMES
STI2D	☐ Transport :
	☐ Habitat :
STD2A	☐ Voir des objets colorés :
	☐ Analyser et réaliser des images :
L - ES	☐ Représentation visuelle :
	☐ Défi énergétique :

Deuxième partie de l'épreuve

L'entretien porte, d'une part, sur les travaux effectués dans la discipline non linguistique et dans le cadre de la section européenne, et, d'autre part, sur les activités culturelles et d'ouverture internationale (partenariat, échanges, voyages, journaux, visites, débats, conférences, participations à des manifestations cinématographiques ou théâtrales corrélées au champ linguistique de la section, etc….) listées ci-dessous. L'entretien peut également porter sur un travail personnel réalisé par l'élève, ou sur des expériences personnelles ayant trait au domaine de civilisation de la section.

Liste des travaux et activités réalisés dans le cadre de la section au lycée :

Expériences personnelles permettant d'apprécier l'ouverture européenne du candidat (facultatif) :

Nom et signature du professeur de DNL	Nom et signature du professeur de langue	Signature du candidat	Cachet de l'établissement.